

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2023

Nombre de Conseillers : 14 ; Présents 12 ; Votants : 14 ;

L'an deux mil vingt trois le 31 mars à 19h, le Conseil Municipal de Mers-sur-Indre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Christian ROBERT, Maire.

Date de convocation et affichage : 23 mars 2023.

PRESENTS : M. Christian ROBERT Maire, M. Jean-Marc LAFONT, Mme Hélène BEHRA, Mme Jeannine SAULLE, M. Eddy BURLINSKI, Mme Valérie SWIRBLESKA, Mme Aurélie ROTY LEPERS, Mme Michèle BREUILLAUD, M. Romain DUVAL, Mme Nicole COLIN, M. Stéphane RENAULT, Mme Maryse CLAIRON.

POUVOIR(S): M. Philippe HUGOTTE donne pouvoir à Mme Nicole COLIN

Mme Emilie BARON donne pouvoir Mme Aurélie ROTY LEPERS.

Secrétaire de Séance : Mme Hélène BEHRA.

Le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2023.

Modification de l'ordre du jour :

M. le Maire propose :

D'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Frais SIVOM,
- Taux d'avancement,

De retirer 4 points (faute d'éléments) :

- Compte de gestion budget assainissement,
- Compte administratif assainissement,
- Affectation des résultats assainissement,
- Budget primitif assainissement 2023,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 janvier 2023 ;
- Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) 2023 ;
- Fonds de solidarité logement (FSL) 2023 ;
- Extension réseau électrique ;
- Compte gestion Budget principal ;
- Compte administratif budget principal ;
- Affectation des résultats ;

- Vote des taux des taxes directes locales 2023 ;
- Budget primitif 2023 ;
- Compte gestion assainissement ;
- Compte administratif assainissement ;
- Affectation des résultats ;
- Budget primitif assainissement 2023 ;
- Questions et courriers divers.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE (FAJD) 2023

(délib.n°01 du 31.03.2023) :

Le Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ.D) participe comme dispositif de solidarité à l'insertion des jeunes en s'adressant néanmoins aux personnes les plus en difficulté, ne pouvant prétendre par ailleurs à une prise en charge, notamment au titre du RSA jeunes. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté au titre de l'année 2023, sur la base financière habituelle de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans ; 31 jeunes étant identifiés sur notre territoire par le dernier recensement soit 21,70 €.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) 2023 (délib.n°02 du 31.03.2023) :

Arrivée de Mme Aurélie ROTY LEPERS et de Mme Jeannine SAULLE.

Il est rappelé que la commune de Mers-sur-Indre est partenaire du Fonds de Solidarité Logement depuis plusieurs années. Ce dispositif est destiné à soutenir les usagers en difficulté dans le cadre de leur accès ou au titre de leur maintien dans un logement, suite à la constitution de dettes.

Le niveau de participation demandée aux communes et E.P.C.I. est de : 1,66 € par résidence principale ; soit 451,52 € pour notre commune (source INSEE 2019), Le Conseil à l'unanimité donner son accord à une participation de notre commune au Fonds au titre de l'année 2023 pour un montant total de 451,52 €.

EXTENSION DE RESEAU BASSE TENSION (délib.n°03 du 31.03.2023) :

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de financer l'extension du réseau électrique afin d'alimenter les parcelles C1305,C434 pour un montant restant à charge de 3 600 € ttc. Considérant la demande d'extension du réseau électrique route des varennes afin d'alimenter la parcelle C1305 dont un permis de construire a été accordé,

FRAIS-SIVOM (délib.n°04 du 31.03.2023) :

Considérant la convention avec le SIVOM des 5 Vallées établie le 10.12.2019, le conseil municipal à l'unanimité approuve la participation du SIVOM au frais de fonctionnement pour un montant de 18 419,81 € au titre de l'année 2023.

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

(délib.n°05 du 31.03.2023) :

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 mars 2023,

Le conseil municipal décide à l'unanimité décide de fixer à partir de l'année 2023, les taux de promotion dans la collectivité à 100% pour chaque grade.

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL M14(délib.n°06 du 31.03.2023) :

Mme Hélène Behra présente le Compte de Gestion 2022 du budget principal de la commune.

Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 réalisée par le Trésorier de La Châtre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du budget principal pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte de Gestion 2022 pour le Budget Principal (M14) de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET PRINCIPAL M14**(délib.n°07 du 31.03.2023) :**

Après la présentation du Compte Administratif 2022 du budget principal de la commune, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote. Il s'agit de délibérer sur les résultats comptables de l'exercice 2022, budget principal, dressé par Monsieur Christian ROBERT, Maire. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, le Maire étant sorti et ne participant pas au vote, d'approuver le Compte Administratif 2022 du budget principal de la commune arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents
Résultats reportés		214 336,75		518 885,23		733 221,98
Opérations de l'exercice	526 838,09	676 030,46	124 319,84	98 283,77	651 157,93	774 314,23
TOTAUX	526 838,09	890 367,21	124 319,84	617 169,00	651 157,93	1 507 536,21
Résultats de clôture		363 529,12		492 849,16		856 378,28
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	526 838,09	890 367,21	124 319,84	617 169,00	651 157,93	1 507 536,21
Résultats définitifs		363 529,12		492 849,16		856 378,28

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants approuve le Compte Administratif 2022 du budget principal de la commune.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 -BUDGET M14 (délib.n°08 du 31.03.2023)

Conformément à l'instruction M14, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2022 du budget principal.

Considérant que le Compte Administratif 2022 présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 363 529,12 € ;
- Un excédent de la section d'investissement de 492 849,16 €.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :
 - 182 376,12 € en investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes ;
 - 181 153,00 € en fonctionnement au compte 002.
- D'affecter l'excédent de la section d'investissement en totalité soit la somme de 492 849,16 € au financement de la section d'investissement, au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » en recettes.

Le contenu de cette décision sera repris dans le budget principal 2023.

VOTE DES TAUX 2023 (délib.n°09 du 31.03.2023) :

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres

locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du CGI. Suite à ses informations le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ Décide de fixer les taux d'imposition de la commune 2023 comme suit :

Taxe d'habitation (taxe d'habitation sur les résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation)	22,46%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,93%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52,28%
CFE	28,13%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL M14

(délib.n°10 du 31.03.2023) :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 M14 présenté par Mme Hélène BEHRA comme suit :

- Fonctionnement : 796 320,00 €;
- Investissement : 789 553,11 €.

DIVERS :

- La course cycliste initialement prévue le 23 avril n'aura pas lieu.
- Le stage de chants lyriques des Donneurs de Sérénade aura lieu cette année du 26 juillet au 01 aout.
- Commencement des travaux à l'étang → vidange.

Séance levée à 21h.

Le Maire,



Christian ROBERT.

La secrétaire,

Hélène BEHRA.